



AUZANCES TIR SPORTIF
6 rue de l'abattoir
23700 AUZANCES



1

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 02 septembre 2018

L'assemblée générale ordinaire d'AUZANCES TIR SPORTIF s'est tenue le dimanche 02 septembre 2018 dans les locaux du club.

Présents: mesdames Karine Bialoux, Anne-Laure Chanson, Josette Reynier-Vernade, Elisabeth Tamissier, Mme le Maire Francoise Simon

Messieurs Roger Adenis, Gilbert Bergeron, André Boin, Alain Boyer, Patrice Buge, Denis Bourriquet, André Cauret, Paul Champbenoit, Michel Cochet, Christophe Drouillard, Jean-Pierre Dubost, Jean-Luc Dumonteil, Werner Joos, Gregory Mathieu, Julien Morele, Guy Migliorisi, Jean Jacques Peyraud, Serge Teugels,

Excusés ayant donné pouvoir : mesdames Brigitte Rad-Dupuy.

Messieurs Claude Bourdaleix, Didier Cozmesco, Claude Janni, Philippe Dalaudier, Michel Maissa, Christian Quesnel, Daniel Rad-Dupuy.

Le Président salut et remercie les membres qui ont fait l'effort de participer à l'assemblée générale. Le quota étant atteint pour délibérer, il ouvre la séance à 9h40 et passe à l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'A.G DU 04 SEPTEMBRE 2017.

Aucune remarque n'étant formulée celui-ci est adopté à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

2) RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES : (Guy MIGLIORISI Président)

La saison 2017-2018 se termine pour notre Club avec 75 membres (dont 19 jeunes) et 18 femmes et 57 hommes licenciés.

La fréquentation de nos Stands a été pour: 10M air comprimé de **880** visiteurs
25-50M tous calibres de **780** visiteurs

Nous avons cette saison participé aux différents championnats nationaux, challenges et concours organisés par les Clubs voisins. Sous l'égide de Mr Denis Bourriquet nous avons organisé notre Challenge "Alain MATHIEU" en janvier 2018. Nous continuons à participer au Match National Postal 22 Hunter (une quinzaine de participants).

Nous essayons de poursuivre les activités péris et extrascolaires, mais cette année le collègue Jean Beaufret n'a pas pu mettre à disposition des élèves. (Manque de personnel et emplois du temps surchargé).

Nous avons aussi accueilli en mai un groupe d'élèves du collège de Pontaurmur sous la direction de Mr Cozmesco (principal du collège et tireur de notre Club).

L'association Agir a accompagné 2 groupes de jeunes cet été pour une initiation fin juillet.

Pour l'Ecole de TIR du nouveau, les séances de tirs auront lieu le mercredi après-midi de 17h30 à 19h00.

Une pensée est demandée pour le décès de Robert Singer qui nous a quitté en juin dernier.

Le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

3) COMPTE RENDU SPORTIF : (Denis BOURRIQUET responsable compétitions)

Pour la saison 2017/2018 les membres du club qui participent aux différents championnats fédéraux ont tiré 59 matchs en individuel. Par équipe pour la phase départementale, en senior, une équipe carabine et deux équipes pistolet ont été engagées. En la phase régionale la seule équipe d'ATS en pistolet fini 3^{ème}. En individuel, 28 tireurs pour 36 matchs aux départementaux, 18 tireurs pour 21 matchs aux régionaux et 2 tireurs pour 2 match aux championnats de France 10 mètres à Tarbes. Le club est inscrit au circuit national postal 22hunter avec 12 à 15 participants.

A notre concours 10m en janvier, il y a eu 73 tirs, en hausse par rapport aux autres années.

En dehors des compétitions officielles, plusieurs tireurs ont participé à différents concours et challenges externes au club dans les régions voisines.

Les tableaux en annexe récapitulent les résultats obtenus par les participants (annexe 1).

Pour information, **les championnats départementaux sont ouverts à tous les tireurs licenciés**

4) RAPPORT FINANCIER : (Roger ADENIS trésorier)

La saison écoulée a été bonne, puisque nous dégageons un excédent de trésorerie. Le compte bancaire présente un solde de 1444€, plus 3000€ sur le livret, et 361€ en caisse espèce (en date du 14/08/2018)

Ces bons résultats sont dus au nombre de licenciés (75 au total), ainsi qu'aux bénéfices réalisés lors des compétitions organisées : challenge, départementaux des clubs, etc...

En ce qui concerne la provision destinée à compenser les frais des compétiteurs (championnats de France), 200€ ont été utilisés sur les 1000€ prévus.

Tableau du bilan financier (annexe 2).

5) SEANCES DE TIR CONTRÔLEES, AVIS PREALABLE, LICENCES

Séances de tir Contrôlées

Il y a encore des tireurs à qui ne possèdent pas à ce jour un tampon (sur 3) sur leur carnet. Les responsables des séances de tir contrôlés, ne feront pas la police et si le tireur se présente trop tard dans l'année sans tampon c'est-à-dire en juillet, ils ne pourront pas enregistrer la séance de tir contrôlé sur le registre légal, et part conséquent pas de tampon validé sur le carnet.

La présentation de ce carnet à jour est obligatoire lors de toute demande d'acquisition ou de renouvellement des armes de catégorie B et doit comporter trois séances enregistrées au cours de l'année civile

La politique adoptée au club est largement assez souple pour que chacune et chacun puisse satisfaire à cette obligation.

Parmi les 52 dimanches que compte une année, rares sont ceux, où il n'y a pas un membre accrédité pour valider la séance, c'est-à-dire, Guy Migliorisi, Roger Adenis, Jean Luc Dumonteil, Denis Bourriquet, Josette Reynier et Jean Pierre Dubost.

La gestion de ces séances est à la charge de chaque tireur.

Avis préalables

La délivrance des avis préalables (feuille verte) engage la responsabilité du Président sur la présence des tireurs au stand, c'est-à-dire que le tireur est assidu au tir. En étant clair plus que trois fois sur le pas de tir pour obtenir les trois tampons obligatoire chaque année. **Dans une année, une assiduité d'une dizaine de présences sur le pas de tir sera exigée sur une saison.**

Le président ne s'engagera pas pour les tireurs n'ayant pas satisfait à cette obligation.

De plus conformément à la décision du Comité Directeur Fédéral, du 13 avril 2002, tout tireur ayant bénéficié d'un avis préalable devra avoir sa licence enregistrée à la Fédération au plus tard le 30 novembre de la saison. **La Fédération se réservant le droit de communiquer aux autorités compétentes la liste des personnes n'ayant pas renouvelé leur licence.**

Renouvellement des licences.

La garantie du contrat d'assurance est acquise du 1er au 30 septembre pour les licences de la saison précédente. Nous vous rappelons que **les tireurs doivent impérativement détenir leur licence lors de leur premier tir effectué, pour la nouvelle saison.** Pour **participer aux compétitions les licences doivent être enregistrées depuis au moins un mois à la Fédération** pour être inscrit dans le logiciel de la Gestion Sportive.

La validité de la licence coïncide avec l'année sportive, c'est-à-dire du 1er septembre 2017 au 31 août 2018. Les tireurs possédant une arme de poing soumise à autorisation préfectorale devront impérativement renouveler leur licence dès réception de celles-ci.

La procédure de simplification de l'attribution du certificat de non contre-indication à la pratique du sport (certificat médical) ne concerne pas le tir toujours classé en sport à risque. **Le tampon du médecin reste donc obligatoire sur la licence chaque année.**

Les commandes de licence peuvent être faites dès le 1^{er} août, mais ne sont commandées qu'après réception du règlement au club. N'attendez donc pas pour le faire parvenir.

6) POINT SUR LES TRAVAUX DES STANDS DE TIR :

La mise en place de récupérateurs de plomb est toujours d'actualité, ils sont en cours de fabrication au lycée du bâtiment de Felletin. Les modifications du règlement intérieur du stand 25/50m se fera lorsque les récupérateurs de balles seront installés sur la ciblerie 25m.

RAPPEL modification règlement :

Pour le tir armes de poing, tous calibres, les balles blindées seront interdites, seules les balles plomb, et demi blindés seront autorisées,

Pour le tir armes longues, en essai ou réglage, les balles blindées ou perforantes seront interdites, même en calibre 22Lr (5,56).

Il reste à finir l'isolation sonore du stand de Dioulidou. Poser les gongs pour le TAR (pour pistolet tous calibres et carabine 22IR).

Les silhouettes métalliques pour cette discipline, arriveront mis septembre.

Comme les autres années nous espérons la participation de l'ensemble des tireurs pour aider dans la suite des travaux.

7) ORGANISATION ET VIE DU CLUB SAISON 2017-2018 :

Le stand 10 mètres est ouvert, pour l'école de tir le mercredi de 17h30 à 19h00, et le dimanche de 10h00 à 12h00 pour toutes et tous Le stand de Dioulidou le dimanche de 10h00 à 12h00. Des jours de tir comme le mercredi après-midi et samedi peuvent être retenus, avec une obligation de réserver le jour et l'heure au moins 48h avant auprès d'un responsable. Cela peut se discuter pour une amélioration de notre sport et de pouvoir s'entraîner dans les périodes de compétitions. Ce problème ne se pose pas pour le 10m.

Pour cette saison sportive 2018-2019 le fonctionnement de l'école de tir se fera le mercredi de 17h30 à 19h, et sera assuré par Guy MIGLIORISI et Denis BOURRIQUET avec l'aide de membres du club.

Les séances d'entraînement adultes seront pilotées par Denis BOURRIQUET. Les dates ne pouvant être fixées de manière permanente en fonction des activités professionnelles de chacun, contact à prendre avec le responsable.

Les 26 et 27 janvier 2019, nous organiserons le challenge 10m « Alain Mathieu » qui sera ouvert de poussin à senior 3. En espérant vous voir nombreux.

Côté formation, nous avons un nouvel animateur en la personne de Manon Walkowiak qui vient renforcer l'équipe de formateur qui est composée de deux animateurs (Jean Luc Dumonteil et Guy Migliorisi) et d'un initiateur (Denis Bourriquet), ainsi que deux arbitres départementaux ISSF, Philippe Dalaudier et Denis Bourriquet.

Nouveau décret du 1° aout 2018,

Concernant les initiations à des personnes non licenciées, invitées par un tireur du club.

Les séances de tir d'initiation de personnes qui ne sont pas membres d'associations sportives agréées mentionnées au 1° de l'article R. 312-40 ne peuvent être proposées et organisées que par lesdites associations ou par les fédérations sportives mentionnées à l'article R. 312-39-1, à l'exclusion de toute autre personne physique ou morale.

Ces séances ne peuvent avoir lieu que dans les stands de tir de ces associations ou fédérations, sur invitation personnelle du Président ou établie sous sa responsabilité.

La participation de la personne invitée à la séance de tir d'initiation est subordonnée à la vérification préalable par les représentants de la fédération sportive mentionnée à l'article R. 312-81 de l'absence d'inscription de cette personne au fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes. A défaut, le signalement en est fait sans délai au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie territorialement compétent.

L'association tient à jour la liste nominative des personnes reçues à ce titre ainsi que la date de la séance d'initiation à laquelle elles ont participé. Cette liste est tenue à la disposition des agents habilités de l'Etat.

Seules des armes à percussion annulaire ou à air comprimé détenues par la fédération ou l'association peuvent être utilisées pour ces séances d'initiation au tir, la manipulation des armes et le tir se faisant sous le contrôle direct d'une personne qualifiée mandatée à cet effet par le Président.

Concernant les ventes entre particuliers

La vente directe d'un particulier à un autre n'est plus autorisée sans le contrôle d'un armurier ou d'un courtier. Le commissaire de police ou commandant de gendarmerie ne sont plus autorisés à constater les transactions (art R314-17).

8) PROJET 2018-2019

Pour le Stand Arbalète, nous sommes en attente des transactions de la mairie d'Auzances pour récupérer la travée à droite de notre stand 10M.

Le blindage de la porte de l'armurerie du 10m est prévu courant la saison.

9) MONTANT DES ADHESIONS

Les réunions des différentes instances régionales et départementales n'ayant pas encore eu lieu, le montant du prix de la licence et des taxes Ligue et Comité Départemental ne sont pas connus. Ces informations seront communiquées aux membres dès que le bureau en aura connaissance.

Il est proposé de fixer pour la saison 2019-2020 le montant de la cotisation club à **58 euros** pour les adultes et **39 euros** pour les jeunes.

Le montant de la carte usager est fixé à **40 euros** pour la saison 2019-2020.

Propositions adoptées à la majorité des voix des membres présents et représentés.

11) BUDGET PREVISIONNEL 2018-2019 : annexe 2

Volontairement pessimiste sur le nombre de licenciés (48 adultes - 8 jeunes), sachant la cotisation globale n'as augmenté que de 2€ (1€ licence fédérale, 1€ cotisation club). Pour cette année, la principale dépense sera pour l'installation de réceptacles à balles au stand 25 mètres, pour laquelle un prêt bancaire de 3500€ (remboursable sur 3 ans) a été fait ; ainsi qu'un dossier de subvention de 2400€.

La provision de 1000€ pour les frais des compétiteurs sera reconduite - suivant les mêmes conditions.

Le budget prévisionnel 2018-19 est adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

12) COMITE DIRECTEUR :

Un changement de président est proposé à l'assemblée. Denis Bourriquet remplacera Guy Migliorisi à la présidence. Ce dernier deviendra président d'honneur pour tous les bienfaits qu'il a effectué au sein du club ainsi que 1^{er} vice-président.

Denis Bourriquet est élu président, ainsi que Guy Migliorisi est élu président d'honneur à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Composition du bureau :	Président	Denis Bourriquet	Président d'Honneur Guy Migliorisi
	Vice-présidents	Guy Migliorisi	Jean Luc Dumonteil
	Secrétaire	Josette Reynier Vernade	adjoint Philippe Dalaudier
	Trésorier	Roger Adenis	adjoint Jean Pierre Dubost

Une délégation de signature est accordée entre le président Denis Bourriquet et la secrétaire Josette Reynier-Vernade (voir annexe 3).

Aucune autre question n'ayant été soumise à l'assemblée générale, le Président remercie les membres présents de leur participation et clôt la séance à 11h00.

Auzances le 02 septembre 2018

Guy Migliorisi
Président Honneur/vice-président



Denis Bourriquet
Président



ANNEXE 1
COMPTE RENDU SPORTIF saison 2017-2018

Au cours de la saison sportive 2017-2018 les tireurs du club ont participé aux compétitions fédérales dans 5 disciplines
 Les tableaux ci-dessous récapitulent les résultats obtenus par les participants.

Championnat 10 mètres									
			Départementaux		Régionaux		France		
			8 tireurs - 12 tirs		5 tireurs – 7 tirs		2 tireurs - 2 tirs		
<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Score</i>	<i>Place</i>	<i>Score</i>	<i>Place</i>	<i>Score</i>	<i>Place</i>	
100 Pistolet 10 mètres									
WALKOWIAK	Manon	JF	336	1	328	1			
GOMOT	Françoise	D3	346	1	343	1	335	30	
BOURRIQUET	Denis	S1	522	3	526	7			
DALAUDIER	Philippe	S1	487	5	473	14			
DROUILLARD	Christophe	S2	502	5					
ADENIS	Roger	S3	272	13					
102 Pistolet vitesse 10 mètres									
BOURRIQUET	Denis	S1	6	2					
103 Pistolet Standard 10 mètres									
WALKOWIAK	Manon	JF	330	1	301	1			
BOURRIQUET	Denis	S1	326	2	330	3	317	140	
DROUILLARD	Christophe	S2	307	4					
104 Carabine 10 mètres									
MALTERRE	Dino	CG	507.7	1	494.7	3			
CHANSON	Anne Laure	DI	285.3	2					

Championnat 25-50 mètres									
			Départementaux		Régionaux		France		
			6 tireurs - 8 tirs		5 tireurs – 6 tirs				
250 Pistolet Standard									
BOURRIQUET	Denis	S1	493	2	503	2			
251 Pistolet Percussion Centrale									
DALAUDIER	Philippe	S1	407	3	404	2			
MIGLIORISI	Guy	S3	270	4					
252 Pistolet 25m									
WALKOWIAK	Manon	JF	485	1	491	1			
BOURRIQUET	Denis	S1	537	2	537	3			
DUMONTEIL	Jean-Luc	S2	515	5	498	8			
DROUILLARD	Christophe	S1	455	6	512	7			
501 carabine 60B couché									
BOURRIQUET	Denis	S1	362.5	3					

Championnat des ECOLES DE TIR									
			Départementaux		Régionaux		France		
			6 tireurs - 6 tirs		5 tireurs – 5 tirs				
154 Carabine									
VIALTAIX	Tom	PG	230.3	1	195.1	3			
REUTENAUER	Gabin	PG	155.7	4					
MALTERRE	Allan	BG	186.7	5	184,6	6			
LONGCHAMBON	Clarisse	MF	329.1	1	301.9	2			
WALKOWIAK	Marija	MF	294.2	2	298.4	3			
150 Pistolet									
VIALTAIX	Nolan	MG	205	2	209	3			

Tir aux Armes Réglementaires									
			Départementaux		Régionaux		France		
			4 tireurs- 6 tirs		1 tireur – 1 tir				
810 Fusil répétition manuel									
DUMONTEIL	Jean-Luc	S	121	5	86	16			
BOURRIQUET	Denis	S	120	6					
821 Carabine 22 semi-auto TAR									
ADENIS	Roger	S	20	3					
830 Pistolet - Revolver									
MIGLIORISI	Guy	S	53	13					
831 Pistolet vitesse militaire									
BOURRIQUET	Denis	S	70	10					
MIGLIORISI	Guy	S	30	12					

Silhouettes Métalliques									
			Départementaux		Régionaux		France		
			4 tireurs - 4 tirs		2 tireurs – 2 tirs				
Carabine 22 lr Légère									
WALKOWIAK	Manon	S	14	4					
MIGLIORISI	Guy	S	12	6					
TEUGELS	Serge	S	7	11	4	2			
Carabine 22lr Silhouette									
BOURRIQUET	Denis	S	23	1	7	2	QNT		

ANNEXE 2

A -DEPENSES				BUDGET PREVISIONNEL 2017- 2018	COMPTE RESULTAT 2017-2018	BUDGET PREVISIONNEL 2018-2019	COMMENTAIRES
Chapitre 60	ACHATS			3 061,00	2 641,31	5 820,00	
603	Fournitures non stockables			160,00	85,07	120,00	
	6031	Electricité		160,00	85,07	120,00	
604	Fournitures d'entretien et de petit équipement			2 041,00	2 220,92	4 900,00	
	6041	Achat matériel de tir		-	687,20		
	6042	Achat matériel ciblérie		400,00	-	400,00	
	6043	Entretien stand 10m		1 041,00	607,00		
	6044	Entretien stand 25m		600,00	729,72	4 500,00	dont pièges balles
	6045	Entretien matériel de tir		-	197,00	-	
605	Fournitures administratives			160,00	214,91	300,00	
	6051	Informatique		100,00	59,16	100,00	
	6052	Papeterie		60,00	155,75	200,00	
606	Autres fournitures			700,00	120,41	500,00	
	6061	Fournitures école de tir		100,00	-	100,00	
	6062	Achat cibles-munitions		600,00	-	300,00	
	6063	Fournitures diverses		-	120,41	100,00	
Chapitre 61	SERVICES EXTERIEURS			600,00	858,35	550,00	
613	Entretien et réparations			100,00	78,00	100,00	
	6131	Matériels incendie		100,00	78,00	100,00	
615	Assurances			400,00	390,45	450,00	
	6151	Assurances stands		400,00	390,45	450,00	
616	Documentation			-	-	-	
	6161	Documentation		-	-	-	
617	Divers			-	389,90	-	
	6171	Dépenses diverses		-	389,90	-	
Chapitre 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS			2 510,00	2 535,99	5 618,82	
623	Déplacements, missions, réception.			700,00	1 046,50	2 300,00	
	6231	Déplacements		-	57,35	1 300,00	(1000 € dép CF)
	6232	Missions		-	95,00	100,00	
	6233	Réceptions		700,00	894,15	900,00	
624	Frais postaux et télécommunication			140,00	132,35	150,00	
	6241	Internet		40,00	-	50,00	
	6242	Affranchissement		100,00	132,35	100,00	
	6243	Téléphone		-	-	-	
626	Divers			1 670,00	1 357,14	3 168,82	
	6261	Engagements compétitions		800,00	794,00	900,00	
	6262	Cibles de couleur		70,00	65,00	70,00	
	6263	Dépenses compétitions		500,00	117,50	600,00	
	6264	Dépenses concours		300,00	380,64	400,00	
	6265	Remboursement prêt		-	-	1 198,82	
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			3 712,00	4 837,00	3 768,00	
651	Licences et affiliation			3 712,00	4 837,00	3 768,00	
	6511	Affiliation FFTir-Ligues		-	-	-	
	6512	Taxe Ligue		560,00	750,00	560,00	
	6513	Taxes Comité Départemental		224,00	304,00	224,00	
	6514	Licences Jeunes		288,00	648,00	296,00	basé sur 8 jeunes
	6515	Licences Adultes		2 640,00	3 135,00	2 688,00	basé sur 48 adultes
Chapitre 86	EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			-	-	-	
861	Secours en nature			-	-	-	
862	Mise à disposition gratuite des biens et prestations			-	-	-	
863	Personnels bénévoles			-	-	-	
TOTAL CHARGES A				9 883,00 €	10 872,65 €	15 756,82 €	

B - RECETTES							
Chapitre 70	VENTES PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES			890,00	944,08	502,82	
701	Marchandises			890,00	944,08	502,82	
	7012 Cibles			90,00	85,58	-	
	7013 Divers			800,00	858,50	502,82	
Chapitre 74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			-	1 770,00	2 800,00	
741	Subventions			-	1 770,00	2 800,00	
	7411 Subvention Etat			-	-	-	
	7412 Subvention CNDS			-	1 000,00	2 400,00	
	7413 Subvention CEL			-	-	-	
	7414 Subvention Réserve Parlementaire			-	-	-	
	7415 Subvention Conseil régional			-	-	-	
	7416 Subvention Conseil Général			-	-	-	
	7417 Subvention Commune Auzances			-	400,00	400,00	
	7418 Subvention commune St Pardoux d'Arnet			-	70,00	-	
	7419 Subvention commune Les Mars			-	-	-	
	7420 Subventions diverses			-	300,00	-	
Chapitre 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			8 993,00	10 075,30	12 454,00	
751	Cotisations			3 215,00	3 204,00	3 286,00	
	7511 Cotisations jeunes			304,00	343,00	312,00	8 jeunes
	7512 Cotisation adultes			2 736,00	2 651,00	2 784,00	48 adultes
	7513 Cartes usager			175,00	210,00	190,00	5 usagers
752	Licences			3 728,00	4 458,00	3 768,00	
	7521 Licences jeunes			304,00	576,00	296,00	
	7522 Licences Adultes			2 640,00	2 912,00	2 688,00	
	7523 Taxes Ligue			560,00	690,00	560,00	
	7524 Taxes Comité Départemental			224,00	280,00	224,00	
753	Dons			-	-	-	
	7531 Dons			-	-	-	
754	Autres			2 050,00	2 413,30	5 400,00	
	7541 Remboursement engagements			800,00	476,00	500,00	
	7542 Recette compétitions			500,00	457,00	500,00	
	7543 Recette concours			600,00	886,00	700,00	
	7544 Remboursement divers			150,00	594,30	200,00	
	7545 Prêt bancaire			-	-	3 500,00	piège balles
	7546 Autres produits			-	-	-	
Chapitre 76	PRODUITS FINANCIERS			-	-	-	
	761 Intérêts compte financier			-	-	-	
Chapitre 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			-	-	-	
	771 Produit sur exercice antérieur			-	-	-	
Chapitre 87	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			-	149,00	-	
	871 Bénévolat			-	-	-	
	872 Prestations en nature			-	-	-	
	873 Dons en nature			-	149,00	-	
			TOTAL PRODUITS B	9 883,00 €	12 938,38 €	15 756,82 €	
			RESULTAT B - A	- €	2 065,73 €	- €	

ANNEXE 3

Mr BOURRIQUET Denis
Président Auzances Tir Sportif
6 rue de l'abattoir
23700 Auzances

Je soussigné Denis BOURRIQUET président « Auzances Tir Sportif » donne une délégation de signature pour tous document concernant le club AUZANCES TIR SPORTIF à Josette REYNIER-VERNADE secrétaire du club..

Fait à Auzances le 02 septembre 2018

Mme REYNIER-VERNADE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Requier', with a long horizontal stroke extending to the right.

Mr BOURRIQUET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bourriquet', with a horizontal line underneath.